

FAM MAS

Foyer d'Accueil Médicalisé
Maison d'Accueil Spécialisée
Les Grandes Terres

LIVRET D'ACCUEIL

Les PEP 18 - FAM MAS

Les Grandes Terres - CS 20625 - 18106 Vierzon - Tél. : 02 48 75 47 78 - Courriel : fammas@pep18.fr

Les
pep
18
La solidarité en action

BIENVENUE

Madame, Monsieur,

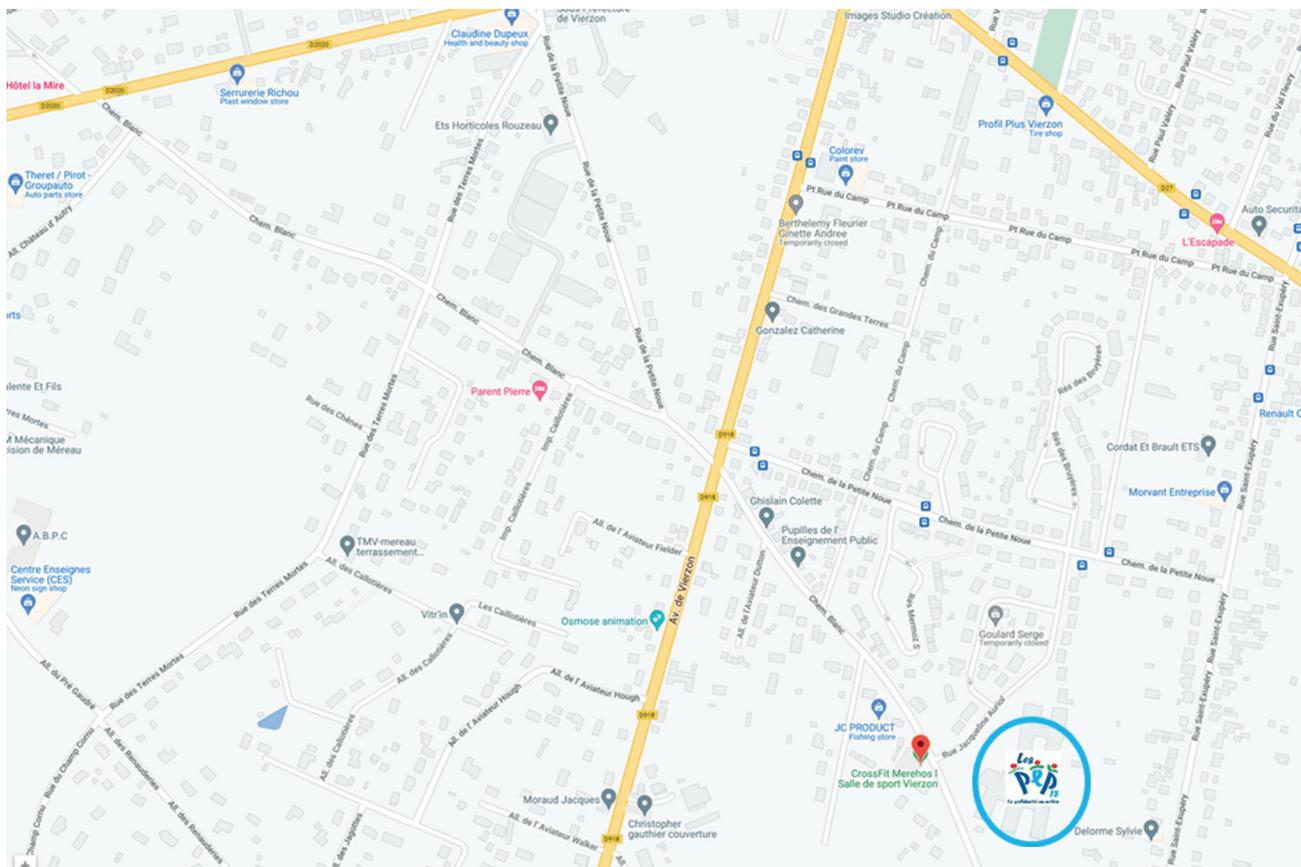
Ce livret d'accueil vous présente l'organisation de la vie au sein de la structure ainsi que l'équipe de professionnels qui vous accompagnera tout au long de votre séjour.

L'équipe est à votre écoute et répondra à toutes les questions que vous vous poserez.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

La Direction

PLAN D'ACCÈS



Entrée principale : rue Jacqueline Auriol

Avancez votre véhicule jusqu'au portail pour déclencher l'ouverture automatique

L'ÉTABLISSEMENT

Foyer d'Accueil Médicalisé - Maison d'Accueil Spécialisée
Les Grandes Terres - CS 20625 - 18106 Vierzon
Tél. : 02 48 75 47 78 - Courriel : fammas@pep18.fr

Implantation

Le site Les Grandes Terres, situé dans un quartier résidentiel de Vierzon en limite de la commune de Méreau, est installé sur un terrain de 2,2 ha.

Les services de proximité existants sont :

- Le centre hospitalier situé à 700 mètres,
- Médiathèque,
- Cinéma, théâtre,
- Zone commerciale.

Les villes environnantes sont :

- Bourges à 30 km,
- Châteauroux à 45 km,
- Romorantin-Lanthenay à 30 km.

Personnes accueillies

L'établissement accueille des adultes, présentant un handicap, dont la dépendance constatée par la Commission des Droits et de l'Autonomie leur fait obligation de recourir à l'aide d'une tierce personne pour certains actes essentiels de l'existence et nécessite un accompagnement et des soins constants. Il est constitué d'un FAM et d'une MAS.

Fonctionnement

La zone de recrutement est le département du Cher, mais peut être étendue.

La capacité d'accueil du FAM est de 70 places.

La capacité d'accueil de la MAS est de 30 places.

L'établissement dispose également de 4 places d'accueil temporaire.

L'établissement est ouvert toute l'année.

Garanties

L'établissement est assuré auprès de la MAIF.

Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en oeuvre toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.

VOTRE ADMISSION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a examiné votre situation en prenant en compte vos besoins et votre projet de vie.

La Commission des Droits et de l'Autonomie a décidé de votre orientation vers l'établissement.

Sa décision vous a été adressée et nous a été transmise.

En prévision d'une entrée en FAM ou en MAS, nous réaliserons la visite d'admission qui se déroule de la façon suivante :

- Envoi du livret d'accueil, du règlement intérieur et proposition d'un rendez-vous.
- Le jour du rendez-vous : rencontre avec le directeur adjoint, l'éducateur spécialisé coordinateur des projets et coordinateur de l'unité dans laquelle vous serez accueilli et l'infirmière coordinatrice. Si besoin, l'assistante sociale prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous.
- En accord avec vous, nous fixerons la date d'admission et signerons le contrat de séjour.
- Le jour de l'admission, vous serez accueilli par l'équipe du FAM MAS.
- Pendant une période de 6 mois nous réaliserons des observations et des évaluations.
- Au plus tard 6 mois après votre admission, nous vous proposerons un temps de réunion afin d'écrire ensemble votre projet et signer l'avenant au contrat de séjour.

Le contrat de séjour

Il définit les objectifs et la nature de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques de l'Association, des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles et du projet d'établissement.

Il est élaboré avec la participation des représentants légaux en présence de la personne accueillie. .

L'avenant au contrat de séjour

Il décline les objectifs de l'accompagnement proposés à la personne accueillie. Il est établi à l'issue de la réunion de projet organisée avec l'équipe pluridisciplinaire et proposé à la personne accueillie et/ou du responsable légal.

Il tient compte des mesures de décisions administratives, de justice, médicales et thérapeutiques ou d'orientation préalablement adoptées ou arrêtées par les instances ou autorités compétentes.

Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est l'outil de référence pour assurer l'accompagnement de la personne.

LES DOCUMENTS

Vous devez vous munir de : (si ces documents ne nous ont pas encore été envoyés)

- L'attestation d'immatriculation assuré social (MSA ou Sécurité Sociale)
- Votre attestation mutuelle
- Votre carte d'invalidité
- Votre livret de famille
- Votre carte d'identité
- Votre carnet de santé
- Votre notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Nous vous remettons :

- La charte des droits et libertés
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Traitement de vos données personnelles :

Le dossier de l'usager est informatisé. Il centralise l'ensemble des informations qui concerne la personne accompagnée par les établissements ou services des PEP 18 et son parcours de santé et de vie.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Actuellement le Foyer d'Accueil Médicalisé est composé de quatre unités :

- BELLE ILE : unité de 24 places plus une place d'accueil temporaire, accueillant des résidents âgés de 20 à 50 ans.
- ANTILLES, BAHIA et CARAIBES : trois unités de 15 places plus deux places d'accueil temporaire, accueillant des résidents de plus de 50 ans.

La Maison d'Accueil Spécialisée est composée de deux unités :

- MAYOTTE : 15 places
- SEYCHELLES : 15 places plus 1 place d'accueil temporaire

Chaque unité dispose d'une salle à manger dans laquelle sont pris les repas, et qui est aménagée pour de petites activités culinaires.

Ces unités s'articulent autour d'un vaste hall, appelé « Forum », servant d'espace de circulation, de rencontres, d'animations, et dans lequel sont équipées trois salles d'activités.

Chaque résident est accueilli dans une chambre individuelle meublée par lui-même pour le FAM et meublée par l'établissement pour la MAS. La pièce est équipée d'une salle de bains, et donnant sur une petite terrasse extérieure personnelle. Cette chambre est un lieu privatif que le résident peut aménager et décorer selon ses envies. Il dispose d'une clé s'il le souhaite.

Chaque chambre est équipée d'un appel malade permettant, de jour comme de nuit, d'informer l'équipe d'un besoin d'aide.

L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, le FAM MAS vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

L'équipe de direction

Un Directeur, responsable du projet d'établissement, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

Deux Directeurs adjoints responsables du projet de service, du respect des projets personnalisés des personnes, de l'organisation quotidienne de l'établissement et de la coordination du travail des équipes au quotidien.

Un Chef de service, responsable de l'organisation et du bon fonctionnement des services qui lui sont confiés dans le respect des orientations fixées par la direction.

L'accompagnement éducatif

Quatre éducateurs spécialisés, coordonnateurs de projet, coordonnent les projets d'accompagnement personnalisés et garantissent les accompagnements éducatifs.

Un moniteur-éducateur conçoit, anime et évalue les activités éducatives et d'accompagnements à la vie quotidienne et sociale proposées aux résidents.

Un éducateur sportif propose des activités motrices.

Des AMP/ AES accompagnent et aident dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de l'intimité des personnes. Ils veillent au bien-être des personnes accompagnées et proposent des activités.

Une maîtresse de maison sur l'unité Belle Ile assure l'animation et l'organisation d'événements liés au cadre de vie, la mise en œuvre d'activités techniques (cuisine, lingerie,...), la gestion des stocks de produits et de fournitures hôtelières. Elle participe à la qualité de l'accueil des personnes.

L'accompagnement social

Un assistant de service social est en charge à l'admission de la constitution du dossier social de l'utilisateur. Il mène avec les familles toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

L'équipe administrative et logistique

Un secrétariat administratif, composé d'une assistante de Direction, une assistante Ressources Humaines, de deux secrétaires, assure l'accueil et gère les tâches administratives liées à la prise en charge des résidents et à la gestion des salariés.

Des agents de cuisine sur le FAM assurent la transformation des repas et le service. Ils participent à la qualité de l'accueil des personnes.

Des agents de service intérieur assurent l'entretien courant des équipements techniques et veillent à la sécurité des locaux.

L'accompagnement médical

Un médecin psychiatre évalue l'état de santé psychique des résidents et en fonction des troubles psychiques diagnostiqués. Il propose, dans le cadre du projet personnalisé du résident, des prescriptions médicales ou de soins à mener. Il en assure le suivi ainsi que la communication aux familles. Il apporte aussi un éclairage sur les pathologies et sur les techniques de prises en charge auprès des équipes.

Un médecin de médecine physique et de rééducation coordonne et assure la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire au minimum inévitable les conséquences des déficiences et des incapacités. Il tente de récupérer les capacités fonctionnelles et la qualité de vie des résidents atteints d'un handicap lié à leur pathologie ou à l'avancée en âge.

L'accompagnement paramédical

Des kinésithérapeutes et ergothérapeutes réalisent des bilans, assurent des rééducations selon les prescriptions médicales.

Un Psychologue assure des bilans et évaluations des résidents. Il propose des entretiens et anime des groupes de parole pour les personnes accueillies ou leur famille. Il accompagne les équipes dans leur réflexion sur leurs pratiques et dans l'amélioration continue de la qualité.

Une infirmière coordonnatrice est responsable de l'organisation générale des soins auprès de l'ensemble des usagers. Elle travaille en lien avec les médecins prescripteurs en vue de globaliser les soins et transmet les informations aux paramédicaux. Elle veille à la qualité des soins prodigués dans le respect des prescriptions, des règles éthiques et du secret professionnel.

Des infirmier(e)s réalisent des soins en application d'une prescription médicale. Ils sont responsables de l'organisation générale des soins auprès de tous les usagers. Ils ont également un rôle d'écoute, d'accompagnement, de conseils auprès des familles et des équipes.

Des aides-soignant(e)s dispensent, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver ou restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Une équipe de nuit composée d'une infirmier(e) et de quatre aide-soignant(e)s, assurent chaque nuit l'accompagnement et la sécurité des résidents sur le site.

LES FRAIS À VOTRE CHARGE

- **Pour le FAM** : une participation aux frais d'hébergement vous est demandée ; celle-ci est calculée selon vos ressources et une facture est établie mensuellement. Cependant, 30% minimum de l'Allocation Adulte Handicapé resteront à votre disposition chaque mois.
- **Pour la MAS** : il s'agit du forfait hospitalier qui peut être pris en charge par votre mutuelle.
- **Pour les frais médicaux** (notamment dentaires), les frais paramédicaux, les frais pharmaceutiques et les frais d'analyses médicales, **autres que ceux afférents aux soins qui correspondent à la mission de l'établissement, la souscription d'une mutuelle complémentaire de santé est nécessaire.**
- Un trousseau de vêtements.
- Pour les achats et les loisirs personnels (nécessaire de toilette, cinéma...) : prévoir de l'argent personnel
- Tout aménagement personnel de votre chambre : mobilier, rideaux, décoration...

MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les questions que vous vous posez.

Nous y répondrons avec plaisir.